

AFFAIRE N° 18. - Acquisition du terrain des Héritiers PERMAYE Armon
rue Maréchal Léclerc pour le prix de 6 250 000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Cette affaire assez ancienne avait été abandonnée faute de financement. De nouvelles possibilités nous étant offertes en matière d'emprunt, il devient opportun de relancer l'acquisition de ce terrain puisque l'absence de parking auprès du Grand Marché se fait cruellement sentir.

C'est pourquoi je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de la parcelle précitée d'une contenance de 815 m² située à proximité immédiate du Grand Marché.

Une évaluation des Domaines datant du 9 MAI 1966 avait fixé la valeur vénale de cette parcelle à 5 000 000 de Frs CFA.

Vous m'aviez autorisé par délibération en date du 13 MAI 1966 à accorder aux héritiers PERMAYE Armon une augmentation de 25 % par rapport à l'évaluation des Domaines.

Trois ans se sont passés depuis et cette augmentation est plus que jamais justifiée.

Les héritiers PERMAYE m'ont d'ailleurs expressément donné leur accord sur ce prix.

Je mets la question aux voix.

Approuvé
P. Denis le 5 Mai 1969
de Secrétaire
M. P. le Parquet
P. M. Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des affaires
Financières
Signé: Ch. Verjérai